

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2026/43**

**Chapitre 7.3 Emprunts**

**Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie**

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house) à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 juin 2026

Date de convocation : 27 mai 2026

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 20

(27 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 27

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Sarah ZUMTANGWALD

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe  
PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :**

Serge COMBE, Marc AUDIER, Kévin THIRION, Victor BERENGUEL, Daniel BEY, Alain BONHOMME, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Jean-Luc VERRIER, Julien PICHON (représenté par M. AUDIER), Bruno PARIS (représenté par V. BERENGUEL)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Alain BETTI

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Sébastien GARNIER (représenté par S. ZUMTANGWALD), Frédéric REYNAUD (représenté par A. PIGNATEL)

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :** Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Joël BONNAFOUX (représenté par C. CHAUVET), Claire BARNEOUD

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

Monsieur le Président expose au conseil syndical que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du remboursement de l'emprunt des cales de mise à l'eau, et dans l'attente du versement des subventions et autres recettes appelées lors du second trimestre (AOT notamment), il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

La CEPAC Caisse d'Épargne a fait une offre qu'il convient d'étudier.

LTI de 300 000 €

Caractéristiques principales :

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt [Base de calcul : exact/360] : TAUX ESTER + marge de 1 % (dans le cas où l'€ster serait inférieur à 0% (zéro pourcent), il sera réputé égal à 0 % (zéro pourcent)

Process de traitement automatique :

tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)

remboursement : débit d'office

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Frais de dossier : 900 €

Commission d'engagement : 0 €

Commission de mouvement : % du cumul des tirages réalisés, périodicité identique aux intérêts

Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts



## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Développement de Serre-Ponçon

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juin 2026 :**

- **APPROUVE** la proposition de la CEPAC dans les conditions énoncées ci-dessus
- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait les jours, mois et an sus dits  
Pour extrait conforme

  
**Victor BERENGUEL**